

L'an deux mille vingt-trois, le 30 du mois de janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 24 janvier 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Laïla MERJOUÏ ayant donné procuration à Monsieur Dominique ASTIER, Huguette LENOIR ayant donné procuration à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Cihan KARA ayant donné procuration à Monsieur le Maire, Anne LAQUILLEAU ayant donné procuration à Madame Marie HATTRAIT, Patrice BUQUET ayant donné procuration à Monsieur Max GUICHARD, Saïd SAIDANI ayant donné procuration à Madame Fernanda ALVES, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Projet Alimentaire Territorial (PAT): Approbation du Plan de financement et demandes de subventions pour les projets cenonnais lauréats du dispositif « Quartiers fertiles »

La mise en œuvre d'une politique publique de transition alimentaire, sur le territoire des villes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, allie le développement d'une alimentation de qualité, accessible au plus grand nombre, à une démarche environnementale, éducative et sociale.

La coordination intercommunale de cette politique a été confiée au Grand Projet des Villes en 2019, sous la forme d'un Projet Alimentaire Territorial Rive Droite (PAT), labellisé par le Ministère de l'Agriculture).

Trois enjeux majeurs sont au cœur du PAT Rive Droite :

- L'engagement de la restauration collective publique dans la transition alimentaire : 6 000 repas/jour préparés à l'attention des jeunes et des séniors des 4 communes par les cuisines centrales de Bassens et de Lormont et par le SIREC pour Cenon et Floirac (et Ambarès) ;
- L'insertion et la formation, notamment à destination d'habitant·e·s des quartiers prioritaires de la politique de la ville en renouvellement urbain ;
- L'implication de la recherche dans la définition et la mise en œuvre du projet pour favoriser son évaluation et son développement (programmes de recherche-action du CNRS et de l'INRAE).

Le PAT Rive Droite se déploie autour de 5 axes complémentaires :

- Le développement de la capacité de production locale de légumes biologiques à destination principale de la restauration collective publique : La création de fermes maraîchères constitue à la fois un support de développement de l'insertion, de la formation et de l'emploi et un levier de changement des pratiques alimentaires ;
- La sensibilisation : via 2 grands types d'actions : la lutte contre le gaspillage alimentaire et le soutien aux jardins partagés, lieux privilégiés de lien social et de sensibilisation à une alimentation saine, de saison et durable, accessible à tous ;
- L'économie circulaire : avec des plateformes de compostage de biodéchets installées localement, permettant de produire du compost à destination des espaces verts des 4 communes et à terme à des fermes maraîchères ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- Le développement d'un outil de transformation alimentaire, dans le cadre du projet privé « Food Factory » : de type légumerie-conserverie, cet outil permettra notamment d'approvisionner les cuisines centrales ainsi que le SIREC en légumes prêts à l'emploi ;
- Le développement d'activités économiques et de l'emploi : Le PAT doit permettre le développement de l'offre de formation, d'insertion et d'emploi liés à la transition alimentaire sur le territoire.

En 2020 -2021, la partie jardins partagés et fermes maraîchères du PAT a été lauréate de l'appel à projet « Quartiers Fertiles » de l'ANRU. C'est ainsi que des subventions ont été accordées aux villes engagées dans un nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) pour soutenir :

- la réalisation d'un projet de « tiers-jardin » partagé dans le bas Cenon ;
- l'aménagement de fermes- maraîchères sur des parcelles du haut Cenon, du haut Floirac et du haut Lormont. Ces parcelles ont vocation à être mises en cultures nourricières par des porteurs de projet sélectionnés suite à un appel à manifestation d'intérêt piloté au printemps dernier par le GIP/GPV et des élu-e-s des quatre villes.

A Cenon, la mise en œuvre de cette partie du PAT passe par le programme suivant :

- **La réalisation et l'animation d'un tiers-jardin dans le bas Cenon**, porté par l'association Germaine Veille en coopération avec l'association le Déclencheur Souple et des habitant-e-s du quartier sur la parcelle (AV661, AV662, AV663), située entre la voie ferrée et la rue Anatole France, à proximité immédiate de la résidence Henri Sellier en renouvellement urbain. Cette parcelle de 700 m2 est louée par convention à SNCF réseau. Contenu prévisionnel du programme : Co-conception de l'aménagement de la parcelle, études et plan d'aménagement et de plantations, travaux, démarches administratives, mobilisation des riverains, animation participative de la mise en culture(s) et de la vie du tiers-jardin.
- **La mise en culture maraîchère de deux parcelles** : une partie de l'ancien terrain de sport Labat (119AK125), place du 14 juillet et une parcelle en fond du parc du Loret (AM131). Superficie globale des parcelles estimée à 2 hectares.
Ces terrains intéressent le porteur de projet, sélectionné pour la mise en culture du terrain du Grand Tressan à Lormont.
Contenu prévisionnel du programme : Sécurisation des accès et clôture, sondage et forage pour irrigation, raccordement au réseau électrique, aire de nettoyage et de stockage, démarches administratives afférentes, mise en culture sous serre et de plein-champs.

Le coût prévisionnel de ces deux projets est de 197 600 euros HT

Co-financeurs	Taux de participation	Prix hors taxes
Ville de Cenon	25%	49 400 €
Bordeaux Métropole (contrat de co-développement V)	25%	49 400 €
Etat (ANRU /Quartiers Fertiles)	50%	98 800 €
TOTAL	100%	197 600 €

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la programmation des projets portés sur la Ville dans le cadre du PAT ;

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer afin de solliciter les subventions auprès des organismes financeurs concernés ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023 DELIBERATION N° 2023-10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

34 voix pour

0 abstention

0 voix contre

Approuve le programme présenté ci-dessus et son plan de financement ;
Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions auprès des organismes
financeurs concernés ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230130-2023-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023

Publication : 02/02/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.